



## Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Convocation : 19 février 2021

Affichage du compte rendu 5 mars 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 février 2021 à 19 h 30 en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Mme HÄHLEN Sandra, M. MONNIER Georges, M. CHALUMEAU Yves, Mme FALCINELLA-GILLARD Virginie, Mmes MILLER Claudine, GENELETTI Jocelyne, LE GUIRIEC-ROY Anne, DACLIN Emilie, Mrs TONNAIRE Guy, MARTENOT Ernest, BERT Jérôme, ROCHET Michel, FERNIOT Daniel.

Absente excusée : Mme WEST-LAMY Audrey qui donne pouvoir à Mme FALCINELLA-GILLARD Virginie.

Secrétaire de séance : M. ROCHET Michel.

Le précédent compte rendu du conseil appelle une remarque de M Rochet. Le point 4, membres de l'office municipal des sports, M Rochet fait remarquer que Mrs Jérôme BERT, Yves CHALUMEAU et mesdames Emilie DACLIN et Sylviane FLUCHON, ne peuvent pas être membres du bureau avant d'être désignés comme représentants du conseil municipal. Il indique également que Mme Sylviane FLUCHON ne doit pas être désignée par le conseil, elle n'est pas élue et en numéro 4 alors que la Mairie ne dispose que de 3 sièges. Le compte rendu, après cette remarque est adopté.

Madame le Maire indique que le conseil de ce jour initialement prévu salle Palissandre du gymnase, se tient en cette salle du conseil de la mairie pour des raisons de sécurité, des déperditions sur l'alimentation en gaz du gymnase ont été détectées. Des recherches sont en cours. Le bâtiment est donc mis en sécurité, un périmètre de protection est en place, le bâtiment n'est pas utilisable.

Madame le Maire indique que M Pascal PINGLIER de l'association « sport et forme » et Mme Chantal RICHARD, présidente du Foyer Rural, sont indisponibles et n'interviendront donc pas ce soir. Un rendez-vous sera proposé lors d'un prochain conseil.

DPU : pas de dossiers en cours.

Cotisation jumelage 2020 : Madame le Maire rappelle que nous sommes jumelés avec VÖHL. Il n'y a pas eu d'échange en 2020 pour cause de covid. La commune, membre du comité de jumelage versera sa cotisation pour 2020 à hauteur de 1 € par habitant soit 1366 €. Vote à l'unanimité.

Convention avec le Lycée du Bois. Le Lycée utilise les infrastructures sportives de la commune, une convention tripartite Région/Lycée/commune a bien été signée en 2019 pour l'utilisation des infrastructures pendant le temps scolaire, mais il n'y a pas eu de convention d'utilisation hors temps scolaire, UNSS, BTS le soir, convention bipartite entre le Lycée et la Commune. Madame le Maire propose une convention pour 3 ans, jusqu'en 2022, avec un tarif horaire fixé à 11 € de l'heure. Vote à l'unanimité.

Carte jeunes : Madame le Maire indique que cette carte pourrait concerner une centaine de jeunes, entre 5 ou 7 ans et 18 ans. Un recensement plus fin sera proposé pour juillet.

Certains jeunes peuvent bénéficier de cet avantage par d'autres organismes. Emilie DACLIN donne les avantages offerts par cette carte et indique que 320 communes du Jura offrent cette carte aux jeunes. Coût d'une carte 7 €, soit 700 € en coût total prévisionnel.

Soutien à l'hôpital de Dole : Madame le Maire explique que l'hôpital de Dole nous demande un soutien pour conserver un service de proximité le maintien de la chirurgie conventionnelle, le service de réanimation, ligne de SMUR de nuit, service de soins intensifs, réouvertures de lits à l'hôpital psychiatrique. Le conseil, sensible à cette demande, vote à l'unanimité ce soutien aux actions de l'hôpital.

TRAVAUX : Georges MONNIER fait le point d'avancement :

Transformateur rue de la Raiproz : Le transformateur est installé, l'ancien a été démonté plus rapidement que prévu, le panneau d'affichage est réinstallé. La réfection de l'enrobé se fera dès la réouverture des centrales d'enrobé. La Poste sera contactée pour retrouver et réinstaller la boîte aux lettres qui était fixée sur le transformateur avant sa démolition.

Salle des fêtes : Les plafonds et les luminaires sont posés, reste le parquet à poser. Le système électrique a été déplacé, le matériel de cuisine sera installé courant mars, les places de parking sont tracées, reste à matérialiser la place « handicapés ».

Vélo-route : Le Département a installé des panneaux supplémentaires, nous demandons le marquage au sol de pictogrammes complémentaires sur l'itinéraire entre les deux ponts. Une question reste posée : où faire passer les vélos ensuite pour aller au centre bourg ?

Un tampon de regard d'égout situé près du pont a été arraché par un camion. Il sera remis en place et aux normes. Cette zone présentant un danger est signalée par des cônes.

Eclairage public : La réunion prévue avec le SIDEC a été reportée, cette future réunion nous permettra de faire le point sur l'éclairage de nuit et sur la qualité de l'éclairage des quartiers, certains quartiers sont insuffisamment éclairés.

#### QUESTIONS DIVERSES :

COLRUYT a été informé que le totem signalant le magasin est mal placé, il gêne la visibilité en sortie du parking. Le bac de récupération d'habits, situé sur le trottoir peut être cause d'accident et devra être déplacé ainsi que la boîte aux lettres. Nous sommes sur le territoire de PAGNOZ. Madame le Maire de PAGNOZ traitera cet ensemble.

Ernest MARTENOT demande si la mairie peut améliorer la sécurité au carrefour de la rue des Vignes et de la rue de l'Oratoire, la vitesse excessive des usagers peut être cause d'accidents. Il fait remarquer que la municipalité précédente avait refusé d'engager des travaux. M FERNIOT indique que la municipalité avait bien contacté les services de la DDT pour rechercher des solutions pour ce carrefour mais également pour celui de la rue de Certemery avec la rue du Moulin. Les actions n'ont pas été financées.

Madame le Maire indique que l'accueil de loisirs de MOUCHARD est ouvert le mercredi afin d'éviter le brassage des enfants et respecter les mesures sanitaires imposées pour cause de Covid 19. La convention d'utilisation du bâtiment entre la CCVA et la commune sera modifiée en ce sens.

Carte scolaire : Madame le Maire indique qu'avec ses collègues maires, de Pagnoz, de Port Lesney, et de Cramans, elle a rencontré M TAMENE directeur académique des services du Jura et M PILLOIX, inspecteur départemental de notre circonscription pour

évoquer avec eux la future organisation scolaire et l'avancée des discussions pour la construction du futur groupe scolaire. Elle indique qu'un courrier reçu aujourd'hui confirme qu'il n'y aura pas de suppression de classe à la rentrée 2021, nous restons à 4 classes, l'équipe n'est pas fragilisée, il y aura toujours une décharge de service pour le poste de direction. Elle pense pouvoir donner au conseil d'autres informations sur le futur groupe scolaire lors du prochain conseil.

La boîte à livres, commandée par la CCVA, fabriquée par le Lycée du Bois, décorée par les enfants du CLSH est prête à être installée, peut-être à proximité de la fontaine face à la mairie. La CCVA souhaite qu'une personne référente assure le suivi de cette boîte à livres. Jocelyne GENELETTI se propose pour assurer cette tâche ainsi que la boîte à livres de la commune installée dans la cabine téléphonique en bois. Le conseil à l'unanimité accepte que Jocelyne soit référente.

Les travaux de la gare doivent commencer prochainement, la boîte aux lettres fixée contre le bâtiment a été déposée. Elle sera remise en place en fin de travaux

Comme chaque année l'institut souhaite organiser un cross. Il pourrait se courir le 9 avril si les conditions sanitaires le permettent.

La SNCF demande que la mairie installe un panneau de chaque côté du pont situé derrière le stade, indiquant la hauteur admise en circulation sous le pont.

Madame Dominique Marie COUDERT est venue présenter son association « les enfants de DOUALO ». Un document de présentation est consultable en mairie.

Madame le Maire reprend le texte de l'opposition publié sur « la lettre Muscadienne » et reprend l'information indiquant que la composition actuelle du CCAS ne correspond pas à l'exigence. Elle indique que la délibération est revenue de la sous-préfecture sans opposition. M ROCHET indique que le nombre des membres est fixé par délibération, possibilité de suivre une ancienne délibération fixant le nombre de personnes nommées par délibération du conseil municipal. Cette commission est paritaire, le maire doit désigner un nombre identique de personnes pour compléter cette commission. Ce n'est pas le cas puisque la délibération nomme 7 délégués mais seulement 4 personnes ont été nommées par le Maire. Madame le Maire communique à l'opposition l'arrêté validé par la sous-préfecture nommant les 7 membres désignés. Elle indique que cette remarque n'a pas lieu d'être.

Madame le Maire indique qu'à l'avenir, selon la jurisprudence existante, elle se réserve le droit de ne pas publier une partie du texte de l'opposition si celui-ci donne des informations erronées.

Emilie DACLIN a suivi la réunion de la commission enfance jeunesse de la CCVA axée sur la préparation du budget. Elle pense qu'une communication serait souhaitable pour expliquer ce qu'est le secteur jeunes. Faire l'état des lieux enfance jeunesse : pour quels jeunes ? Quelles missions ?

M. ROCHET fait le compte-rendu du comité de pilotage concernant le puit de captage des eaux de VILLERS FARLAY. Depuis de nombreuses années les agriculteurs qui travaillent des terrains compris dans un large périmètre autour du puits, n'utilisent pas de produits phytosanitaires ou autres. Une surveillance est assurée par les services compétents, agence de l'eau, Département, nous confirme que l'eau est de très bonne qualité.

Jocelyne GENELETTI propose que le conseil nomme un correspondant « ambrosie ». L'ambrosie est une plante envahissante et dangereuse. Madame le Maire indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Yves CHALUMEAU informe qu'il a participé à deux journées de formation sur les finances organisées par l'Association des Maires du Jura. Il indique qu'une réunion de travail concernant le budget communal 2021 sera programmée prochainement. Il nous indique qu'un référent du trésor public est à la disposition des élus pour tous conseils et aides aux communes.

Anne LE GUIRIEC-ROY, après un conseil d'école, confirme que la semaine scolaire restera sur 4 jours de classe pour la prochaine rentrée.

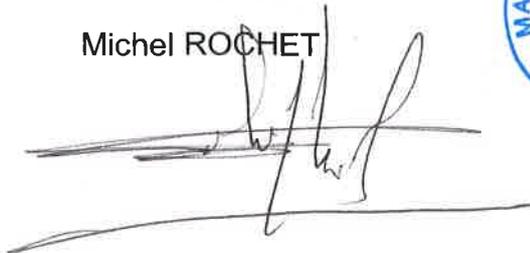
Secteur du Montaubin, peut-on porter le permis d'aménager ? Comment ? La Mairie suit la proposition de la DDT, ce projet doit être porté par les propriétaires. La création du parking partagé de 2 places est à la charge des propriétaires.

Trois maisons sont en construction « lotissement des Varraches » l'une aura ses fondations sur un banc de roche. Deux terrains restent à vendre plus l'espace réservé à la construction du bâtiment locatif collectif.

Séance levée à 20 h 42.

Le secrétaire

Michel ROCHET



Le Maire

Sandra HÄHLEN

